

**Programme Opérationnel Plurirégional
Massif-central 2007 - 2013**

RAPPORT ANNUEL 2007

1. IDENTIFICATION

Programme Opérationnel	Objectif concerné : Compétitivité régionale et emploi Zone éligible concernée : Massif-central Période de programmation : 2007-2013 Référence du programme 2007 FR 16-2-PO-025 Intitulé du programme : Programme Opérationnel Plurirégional
Rapport d'exécution	Année faisant l'objet du rapport : 2007 Date d'approbation du rapport annuel : comité de suivi du 10 juin 2008

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le programme a été approuvé le 21 novembre 2007, il n'y a donc pas eu d'avancement au cours de l'année 2007.

Indicateur « emploi »

Population active ayant un emploi dans le Massif-central (source INSEE recensement 1999, prise en compte des départements appartenant au territoire dans leur ensemble)

Hommes

Situation de référence 690 000 emplois (chiffre à réactualiser au prochain recensement)
Objectif à 2013 maintien à 690 000 emplois
2007

Femmes

Situation de référence 550 000 emplois (chiffre à réactualiser au prochain recensement)
Objectif à 2013 maintien à 550 000 emplois
2007

Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Axe 1 - accueil de nouvelles populations											
nombre d'actions de sensibilisation	indicateur	0									
	objectif à 2013	250 à 300									
	situation de référence	65									
nombre d'outils pérennes facilitant la promotion	indicateur	0									
	objectif à 2013	7									
	situation de référence	4									
nombre d'initiatives soutenues en matière d'organisation de services	indicateur	0									
	objectif à 2013	25									
	situation de référence	0									
nombre de personnes sensibilisées à la reprise d'entreprises	indicateur	0									
	objectif à 2013	100									
	situation de référence	73									
nombre de visiteurs consultant l'outil de promotion	indicateur	0									
	objectif à 2013	8500									
	situation de référence	7117									
nombre d'entreprises de services	indicateur	0									
	objectif à 2013	24570									
	situation de référence	18900									
Axe 2 - création de richesses											
volume financier par action	indicateur	0									
	objectif à 2013	3 M€									
	situation de référence	0									
nombre d'actions coordonnées	indicateur	0									
	objectif à 2013	60 à 70									
	situation de référence	0									
nombre de réseaux soutenus	indicateur	0									
	objectif à 2013	30 à 35									
	situation de référence	3									
nombre d'entreprises impliquées dans les actions collectives	indicateur	0									
	objectif à 2013	180 à 200									
	situation de référence	100									
nombre de manifestations professionnelles	indicateur	0									
	objectif à 2013	15 à 20									
	situation de référence	0									
nombre de structures mises en réseau	indicateur	0									
	objectif à 2013	5									
	situation de référence	2									
nombre de visiteurs	indicateur	0									
	objectif à 2013	150 à 200000									
	situation de référence	0									
Axe 3 - attractivité et accessibilité du territoire											
nombre de projets aidés	indicateur	0									
	objectif à 2013	15 à 20									
	situation de référence	1									
nombre de kilomètres en fibre optique	indicateur	0									
	objectif à 2013	1000 à 1500									
	situation de référence	350									
nombre d'études concernant les déplacements dans le MC	indicateur	0									
	objectif à 2013	5									
	situation de référence	0									
Part de la production des énergies renouvelables	indicateur	0									
	objectif à 2013	100									
	situation de référence	70									
population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande	indicateur	0									
	objectif à 2013	3,6 M hab									
	situation de référence	0									

Information financière (toutes les données financières sont à exprimer en euros)

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensés dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	participation publique correspondante	Dépenses privées ⁽¹⁾	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	paiements totaux reçus de la commission
Axe 1 – Accueil de nouvelles populations					
Fonds : FEDER					
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE	0	0	0	0	0
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER	0	0	0	0	0
Axe 2 – création de richesses					
Fonds : FEDER					
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE	0	0	0	0	0
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER	0	0	0	0	0
Axe 3 – attractivité et accessibilité du territoire					
Fonds : FEDER					
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE	0	0	0	0	0
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER	0	0	0	0	0
Axe 4 – gouvernance					
Fonds : FEDER					
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FSE	0	0	0	0	0
dont dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER	0	0	0	0	0
Total général					
Total pour les régions bénéficiant d'un soutien transitoire dans le total général	0	0	0	0	0
total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	0	0	0	0	0
Total des dépenses relevant du champ d'intervention du FSE lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FEDER ⁽²⁾ dans le total général	0	0	0	0	0
Total des dépenses relevant du champ d'intervention du FEDER lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FSE(2) dans le total général	0	0	0	0	0
⁽¹⁾ uniquement applicable aux programmes opérationnels exprimés en coûts totaux					
⁽²⁾ remplir ce champ lorsque le programme opérationnel est cofinancé par le FEDER ou le FSE s'il est fait usage de la possibilité prévue à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) n°1083/2006.					

Informations sur la ventilation de l'utilisation des fonds par catégorie
Aucune information disponible pour l'année 2007

Code* Dimension 1 thème prioritaire	Code* Dimension 2 forme de financement	Code* Dimension 3 Territoires	Code* Dimension 4 Activité économique	Code* Dimension 5 localisation	Montant
--	--	--	--	--	0
				total	0

Participation allouée par groupes cibles
Aucune information disponible pour l'année 2007

—

- Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER: s'il y a lieu, informations pertinentes concernant tout groupe, secteur ou zone cible.

Participation remboursée ou réutilisée

- Informations sur l'utilisation faite de la participation remboursée ou réutilisée à la suite de l'annulation d'une participation en application de l'article 57 et de l'article 98, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006.

Aucune information disponible pour l'année 2007.

Analyse qualitative

- Analyse des résultats au moyen d'indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis au regard des objectifs définis initialement. Une attention particulière est portée à la contribution du programme opérationnel au processus de Lisbonne, y compris pour ce qui concerne la réalisation des objectifs visés à l'article 9, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1083/2006.
- Démonstration, le cas échéant, des effets de l'exécution du programme opérationnel sur la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes et description des accords de partenariat.
- Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations requises en application de l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.

Aucune information disponible.

2.2. Informations sur la conformité avec le droit communautaire

Problèmes importants de respect du droit communautaire rencontrés lors de la mise en oeuvre du programme opérationnel et mesures prises pour y remédier.

Aucune information disponible.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

- Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

Aucune information disponible.

2.4. Changement du contexte de la mise en oeuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

Description de tout élément qui, sans provenir directement de la contribution financière du programme opérationnel, a une incidence directe sur son exécution (changements législatifs ou évolution socio-économique inattendue).

Aucune information disponible.

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) no 1083/2006 (le cas échéant)

Cas où une modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) no 1083/2006 a été décelée.

Aucune information disponible.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

Synthèse de l'application des dispositions prises pour assurer la démarcation et la coordination entre les interventions du FEDER, du FSE, du Fonds de cohésion, du Feader, du FEP, les interventions de la BEI et des autres instruments financiers existants [article 9, paragraphe 4, du règlement (CE) no 1083/2006].

Aucune information disponible.

2.7. Modalités de suivi

Mesures de suivi et d'évaluation prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi, y compris les modalités de collecte de données, les difficultés rencontrées et les mesures prises pour les résoudre.

Aucune information disponible.

2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Informations décrites à l'article 50 du règlement (CE) no 1083/2006.

Aucune information disponible.

3. MISE EN OEUVRE PAR PRIORITÉS

Aucune programmation en 2007.

3.1 –Priorité 1 Axe 1 – accueil de nouvelles populations

3.1.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Information sur l'avancement physique et financier de la priorité

Aucune information disponible

Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Axe 1 - accueil de nouvelles populations											
nombre d'actions de sensibilisation	indicateur	0									
	objectif à 2013	250 à 300									
	situation de référence	65									
nombre d'outils pérennes facilitant la promotion	indicateur	0									
	objectif à 2013	7									
	situation de référence	4									
nombre d'initiatives soutenues en matière d'organisation de services	indicateur	0									
	objectif à 2013	25									
	situation de référence	0									
nombre de personnes sensibilisées à la reprise d'entreprises	indicateur	0									
	objectif à 2013	100									
	situation de référence	73									
nombre de visiteurs consultant l'outil de promotion	indicateur	0									
	objectif à 2013	8500									
	situation de référence	7117									
nombre d'entreprises de services	indicateur	0									
	objectif à 2013	24570									
	situation de référence	18900									

— Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année n , pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

Analyse qualitative

Aucune information disponible

— Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.

— Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

— Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.

— Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

3.1.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Aucune information disponible

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

3.2. Priorité 2 Axe 2 – Création de richesses

Aucune information disponible

3.2.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Indicateurs		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Axe 2 - création de richesses											
volume financier par action	indicateur	0									
	objectif à 2013	3 M€									
nombre d'actions coordonnées	situation de référence	0									
	indicateur	0									
nombre de réseaux soutenus	objectif à 2013	60 à 70									
	situation de référence	0									
nombre d'entreprises impliquées dans les actions collectives	indicateur	0									
	objectif à 2013	30 à 35									
nombre de manifestations professionnelles	situation de référence	3									
	indicateur	0									
nombre de structures mises en réseau	objectif à 2013	180 à 200									
	situation de référence	100									
nombre de visiteurs	indicateur	0									
	objectif à 2013	15 à 20									
volume financier par action	situation de référence	0									
	indicateur	0									
nombre d'entreprises impliquées dans les actions collectives	objectif à 2013	5									
	situation de référence	2									
nombre de manifestations professionnelles	indicateur	0									
	objectif à 2013	150 à 200000									
nombre de structures mises en réseau	situation de référence	0									
	indicateur	0									
nombre de visiteurs	objectif à 2013	150 à 200000									
	situation de référence	0									

— Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année *n*, pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

Analyse qualitative

Aucune information disponible

— Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.

— Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

— Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.

— Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Aucune information disponible

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

3.3. Priorité 3 – axe 3 – attractivité et accessibilité du territoire

Aucune information disponible

3.3.1. Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Axe 3 - attractivité et accessibilité du territoire										
nombre de projets aidés	indicateur	0								
	objectif à 2013	15 à 20								
	situation de référence	1								
nombre de kilomètres en fibre optique	indicateur	0								
	objectif à 2013	1000 à 1500								
	situation de référence	350								
nombre d'études concernant les déplacements dans le MC	indicateur	0								
	objectif à 2013	5								
	situation de référence	0								
Part de la production des énergies renouvelables	indicateur	0								
	objectif à 2013	100								
	situation de référence	70								
population supplémentaire ayant accès aux réseaux à large bande	indicateur	0								
	objectif à 2013	3,6 M hab								
	situation de référence	0								

— Pour chaque indicateur quantifiable (financier et physique, en particulier les indicateurs clés relatifs aux objectifs et aux résultats attendus), informations sur l'avancement physique et financier de la priorité fournies pour l'année n , pour les années antérieures, ainsi que de manière cumulée).

En outre, les informations requises peuvent également être présentées graphiquement.

Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être ventilés par sexe. Si les données ne sont pas encore disponibles, le rapport indique la date à laquelle elles le seront et celle à laquelle l'autorité de gestion les transmettra à la Commission.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FSE: informations par groupes cibles conformément à l'annexe XXIII.

— Pour les programmes opérationnels cofinancés par le FEDER bénéficiant d'un financement du FEDER au titre de la dotation spécifique en faveur des régions ultrapériphériques: ventilation des dépenses entre frais de fonctionnement et investissements en infrastructures.

Analyse qualitative

Aucune information disponible

— Analyse des réalisations mesurées par des indicateurs physiques et financiers, y compris une analyse qualitative des progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés initialement.

— Démonstration, le cas échéant, des effets de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.

— Indication de la part des crédits alloués à chaque priorité qui est utilisée conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement (CE) no 1083/2006. Pour les programmes FSE: informations requises à l'article 10 du règlement (CE) no 1081/2006.

— Indication des opérations inachevées et du calendrier de leur achèvement (dans le rapport final uniquement).

3.3.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Aucune information disponible

Problèmes importants rencontrés dans la mise en oeuvre du programme opérationnel, y compris, le cas échéant, une synthèse des problèmes graves relevés en application de la procédure prévue à l'article 62, paragraphe 1, point d) i), du règlement (CE) no 1083/2006, ainsi que les mesures prises par l'autorité de gestion ou le comité de suivi pour les résoudre.

6. ASSISTANCE TECHNIQUE

Aucune programmation en 2007.

7. INFORMATION ET PUBLICITÉ

Dans le cadre des nouveaux programmes opérationnels européens (2007-2013) (fonds structurels), la France met en place quatre programmes plurirégionaux dont celui du Massif-central. La commission européenne l'a approuvé le 21 novembre 2007.

Le lancement officiel du programme a eu lieu le 22 janvier 2008 à Clermont-Ferrand en présence M. Pere Puig Anglada représentant de la DG Régio à la commission européenne, de M. Pierre MIRABAUD Délégué interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, de M. Dominique SCHMITT préfet coordonnateur du Massif-central, de M. René SOUCHON président de la région Auvergne, co-président du comité de programmation des programmes Massif-central et de M. Jean-Paul DENANOT, président de la région Limousin, co-président du comité de suivi du programme opérationnel plurirégional Massif-central.

Cette manifestation fut l'occasion de présenter le programme opérationnel et ses 3 axes qui sont :

- accueil de populations
- la création de richesses
- l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Elle a également permis à certains maîtres d'ouvrage de présenter leurs projets autour d'une table ronde.

Cette manifestation a rassemblé les institutionnels, les administrations, les porteurs de projets potentiels et les bénéficiaires de subventions au titre des crédits Massif-central...

Lors de cette manifestation une présentation du programme a été faite à la presse.

Le site internet de la DIACT Massif-central est en cours de refonte afin d'avoir une page dédiée à l'Europe (textes législatifs, programme opérationnel, document de mise en oeuvre...)

— Indicateurs, y compris sous la forme de tableaux conformément au chapitre III de la présente annexe.